

devons en remercier la divine Providence, et offrir en même temps des prières pour le bonheur de la famille royale et la prospérité de l'empire britannique. Afin de donner à ces prières et à ces actions de grâces le caractère de solennité qui leur convient, le dimanche 29 juin, à l'issue de la messe principale, un *Te Deum* sera chanté dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse.

Dans sa bienveillance pour le peuple anglais et son désir de permettre à tous les catholiques de prendre part aux réjouissances dont le couronnement sera accompagné, le Saint-Père a accordé, par un *motu proprio*, les deux dispenses suivantes valables même dans les colonies anglaises :

1o Dispense de l'abstinence pour le vendredi 27 juin ;

2o Dispense du jeûne et de l'abstinence pour le samedi 28 juin, veille de la fête de saint Pierre et de saint Paul.

Les fidèles du diocèse de Montréal sont donc autorisés à faire usage de l'une et l'autre de ces dispenses, si libéralement accordées par le Souverain-Pontife. Mais ce serait répondre au désir du pape que de remplacer ces actes de mortification chrétienne par la récitation de quelques prières, par exemple : cinq *Pater*, *Ave* et *Gloria*, chaque jour.

Messieurs les curés et aumôniers sont priés de porter cette communication à la connaissance des fidèles.

AUX PRIERES

Sœur Marie de Saint-Ludger, née Marie-Louise Desserres, religieuse converse, des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Edith Lévesque, professe converse, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

M. Jean-Baptiste Lefort, décédé à Sudbury.